

8 mai 2018

Le gouvernement Trudeau force les travailleurs du CP à voter sur une offre rejetée

Le Canadian Pacifique et le gouvernement Trudeau de mèche pour créer une impasse pour les travailleurs



Le gouvernement Trudeau force les travailleurs du CP à voter sur une offre rejetée

- Le Canadian Pacifique et le gouvernement Trudeau de mèche pour créer une impasse pour les travailleurs
- Une fabrication libérale pour bafouer les droits des travailleurs - *Pierre Chénier*

Ce n'est pas une façon de gérer une économie

- Deux aciéries ferment à Hamilton

Les travailleurs de Montréal résistent à l'offensive antisociale

- Les grutiers manifestent contre les changements irresponsables à la formation obligatoire dans le métier
- Les travailleurs du transport en commun se préparent à la grève contre la détérioration des conditions de travail et la privatisation des services

Résistance en Colombie-Britannique

- Réunion à « micro ouvert » sur Kinder Morgan à Prince George
- Les travailleurs des services alimentaires et d'hôtellerie à Prince George
- Les travailleurs de Safeway à Vancouver

Le gouvernement Trudeau force les travailleurs du CP à voter sur une offre rejetée

Le Canadian Pacifique et le gouvernement Trudeau de mèche pour créer une impasse pour les travailleurs

Le 1er mai, la Conférence ferroviaire de Teamsters Canada (CFTC) a annoncé que le Conseil canadien des relations industrielles va tenir un vote sur l'« offre finale » du CP. Le gouvernement Trudeau force un vote sur une offre que les travailleurs du CP et leurs syndicats ont déjà déclarée inacceptable. Trois mille chefs de train et ingénieurs de locomotive appartiennent à la CFTC et 360 agents d'entretien des signaux appartiennent à la Fraternité internationale des ouvriers en électricité.

Environ 10 heures avant que les travailleurs du CP ne déclenchent la grève le 20 avril dernier à la défense de leur droit d'obtenir une convention collective qui leur est acceptable, le CP a fait une nouvelle « offre finale » aux deux comités de négociation. Au même moment, la compagnie a présenté une requête à la ministre fédérale du travail pour forcer les membres des syndicats, en vertu de la Section 108.1 du *Code canadien du travail*, de prendre un vote sur l'offre finale. La ministre de l'Emploi, du Développement de la main-d'oeuvre et du Travail Patty Hajdu a immédiatement approuvé la requête sur l'avis, a-t-elle dit, des médiateurs fédéraux qui participent aux négociations. Elle a ordonné au CCRI de tenir un vote électronique qui doit se tenir du 14 au 23 mai, soit un mois après que la grève devait débiter.

Les deux comités de négociation syndicaux recommandent fermement aux travailleurs de rejeter l'offre du CP. Selon la CFTC, l'offre finale du CP ne traite pas des enjeux et des préoccupations des travailleurs. CP y refuse en particulier d'aborder le problème de la fatigue des travailleurs, du régime de mesures disciplinaires punitives systématiques et de l'approche antagoniste de la compagnie dans les relations de travail. Ce comportement antiouvrier du CP a poussé les membres des Teamsters à déposer plus de 8000 griefs ces dernières années.

Dans son offre finale, le CP demande que les travailleurs abandonnent leurs griefs et acceptent plutôt un montant de 1000 \$ par travailleur qui accepte de le faire. Dans leur communiqué du 26 avril, les Teamsters écrivent : « La proposition de la compagnie est un effort de sa part de se tirer indemne de ses nombreuses violations de la convention collective. Cette offre forcerait plusieurs membres à abandonner leurs griefs et



Pancarte de la grève de 2015 au CP qui soulève le problème de la fatigue et des horaires

requiert que le syndicat renonce à tous ses griefs majeurs relatifs aux politiques, y compris ceux concernant les tests de drogue et d'alcool, les avantages sociaux lorsqu'un membre est suspendu, et le grief sur la Politique d'évaluation de l'aptitude au travail. Certains de ces griefs doivent être entendus dans les mois qui viennent. La compagnie essaie de 'repartir à zéro' en ce qui concerne ses fautes du passé en échange d'un maigre 1000 \$ par membre. C'est un vrai vol de la part de la compagnie et une insulte aux membres... Nous sommes catégoriquement opposés à toute clause dans la convention collective qui cherche à réduire vos droits et à permettre à la compagnie d'échapper à bon compte à ses violations passées. »

Dans une entrevue à *BNN Bloomberg* le 23 novembre, la ministre fédérale du Travail Patty Hajdu a défendu sa décision de forcer un vote sur une offre déjà rejetée par les comités de négociation et d'annuler une grève légale qui avait l'appui massif des travailleurs.

« C'était une occasion de faire avancer le processus, d'assurer qu'il y ait une offre sur la table que les membres peuvent examiner et que nous entreprenons cette étape pour en arriver à une entente. Je suis heureuse que l'offre soit maintenant sur la table, que les syndicats aient maintenant l'opportunité de l'examiner avec leurs membres puis de prendre les actions appropriées. »

Lorsqu'on lui a demandé ce que son gouvernement va faire si les membres rejettent l'offre, elle a clairement dit que son gouvernement entend continuer d'empêcher les travailleurs d'exercer leur droit de grève. Dans un double langage typiquement libéral, elle a dit :

« Cela fournit l'occasion de continuer ce processus. Si les membres n'acceptent pas l'offre et votent de la rejeter alors les négociations continuent. La conversation continue entre les deux syndicats et l'employeur sur ce qu'une entente convenable pourrait être. Cela reprend la période de conversation où les deux parties ont l'occasion de parler de leurs attentes en vue d'un accord. »

La CFTC rapporte qu'une fois que les travailleurs auront rejeté l'offre finale du CP, elle va tenter une fois de plus de négocier avec la compagnie avant de déclencher la grève. Par contre, si le CP ne veut rien entendre, les travailleurs vont se mettre en grève.



Une fabrication libérale pour bafouer les droits des travailleurs

- Pierre Chénier -

Lors d'une entrevue le 23 avril, *BNN Bloomberg* a demandé à la ministre du Travail du gouvernement fédéral Patty Hajdu pourquoi elle avait imposé un vote aux travailleurs du CP quelques heures avant qu'ils se mettent en grève. Les deux comités de négociation syndicaux avaient déclaré que l'offre de CP était totalement inacceptable. Avoir recours à l'autorité de l'État pour forcer le report d'une grève est une chose sérieuse qui nie aux travailleurs leur droit d'agir à la défense de leurs droits. La réponse de la ministre est fallacieuse pour ne pas dire plus parce qu'elle ne traite pas de l'enjeu qui est en cause, soit le fait que la compagnie a bloqué toute négociation sur les questions substantielles que les travailleurs veulent aborder, d'où leur vote de grève massif. L'autre question est celle des droits et du choix que doivent pouvoir faire les travailleurs de comment les défendre contre un employeur intransigeant qui a démontré depuis longtemps qu'il est très anti-travailleur et refuse même de discuter des enjeux importants que ceux-ci soulèvent.

« C'était une occasion de faire avancer le processus, d'assurer qu'il y a une offre sur la table », a dit la ministre, sans sourciller. Lorsqu'on lui a demandé d'expliquer ce que va faire son gouvernement

si les travailleurs rejettent l'offre, elle a juste répété son commentaire futile en disant : « Cela fournit l'occasion de continuer ce processus. Si les membres n'acceptent pas l'offre et votent de la rejeter alors les négociations continuent. La conversation continue entre les deux syndicats et l'employeur sur ce qu'une entente convenable pourrait être. Cela reprend la période de conversation où les deux parties ont l'occasion de parler de leurs attentes en vue d'un accord. »

L'insinuation à peine voilée de la ministre que le comité de négociation des syndicats ne représente pas ce que veulent les travailleurs, qui pourraient bien accepter l'offre si on leur donne la chance de l'examiner, exprime un préjugé antisyndical et antiouvrier typique. La ministre ne doit pas utiliser sa position de pouvoir en tant que ministre pour agir sur la base de préjugés personnels ou de parti. Son double langage est une fabrication de toutes pièces des libéraux parce qu'il n'y a eu rien de tel qu'une conversation ou un processus qui ressemble de près ou de loin à une négociation de bonne foi. La grève est le recours qui s'offre aux travailleurs dans les conditions actuelles pour forcer la compagnie à entrer en discussion avec eux afin d'en arriver à une nouvelle convention collective. Le CP a présenté des « offres » qu'il sait inacceptables pour les travailleurs du CP parce qu'elles ne traitent pas des problèmes auxquels les travailleurs font face. Le CP semble confiant que le gouvernement va intervenir pour imposer les mesures qu'il veut faire adopter et le gouvernement libéral croit que cela vaut mieux pour sa réputation qu'une loi de retour au travail.



Les travailleurs soulèvent des enjeux très sérieux. Ceux-ci comprennent la fatigue des travailleurs, leur statut d'être sur appel 24 heures par jours 7 jours par semaine et le régime punitif de relations de travail du CP auquel il faut mettre fin selon des termes stricts qui rendent la compagnie redevable maintenant et non dans des mois ou des années par le biais de griefs sans fin que la compagnie ignore.

Selon les travailleurs du CP, le report de la grève et le vote forcé sur une convention inacceptable sont un scénario de la compagnie et du gouvernement pour nier les droits des travailleurs. Dans ce scénario le point de vue typiquement libéral est imposé comme quoi les travailleurs sont déraisonnables et une grève du rail va nuire à l'économie et à l'intérêt national. Une fois l'offre

finale rejetée, l'alliance entre la compagnie et le gouvernement va lancer un barrage médiatique antiouvrier qui va demander que la grève soit réprimée pour sauvegarder l'économie et l'intérêt national.

Le fait que les travailleurs aient de justes revendications et que leurs conditions causent des ravages à leur vie et à leur tranquillité d'esprit et mettent à risque la sécurité du public va être perdu dans ce tollé au sujet de l'économie et de l'intérêt national. Selon cette hystérie, il est acceptable pour l'élite dirigeante qui contrôle l'économie et l'État que les travailleurs travaillent au-delà du point d'épuisement et affrontent un climat de répression au travail. Selon la classe ouvrière, cela n'est pas acceptable mais est plutôt l'expression d'un mépris criminel pour ceux qui font le travail et pour le public qui est en danger lorsque les standards et les normes de l'activité ferroviaire et des rapports de production dans le secteur ne sont pas respectés.

Bien que le gouvernement Trudeau plaide l'innocence dans ces mesures antiouvrières, les gouvernements fédéraux ont depuis longtemps une responsabilité directe dans l'arrogance exprimée par les monopoles ferroviaires. Ils leur ont donné le pouvoir de s'autoréglementer et d'agir à leur guise sous prétexte qu'en tant qu'entreprises privées il leur revient de prendre leurs

propres décisions. De plus, les gens se font dire que cette situation correspond à une loi naturelle parce que les monopoles ferroviaires doivent être capables d'affronter la concurrence avec les autres monopoles peu importe que cette concurrence soit destructrice.

L'illusion libérale à propos d'un dialogue et d'une conversation sert à nier la situation et les conditions réelles auxquelles les travailleurs font face. Le mantra de « continuer le processus et la conversation » vise à éliminer l'espace légal qu'ont les travailleurs pour retirer leur capacité de travailler pour exercer de la pression sur les compagnies et les amener à devenir sérieuses et à faire avancer les négociations. L'objectif recherché est aussi de fournir au gouvernement une justification pour intervenir directement dans le conflit en faveur des propriétaires privés du Canadien Pacifique.

En agissant ainsi cependant, la classe dominante donne une preuve de plus de la nécessité d'une nouvelle direction qui porte au pouvoir des gouvernements qui défendent les droits des travailleurs comme une question de principe, comme une question de défendre l'économie socialisée et l'intérêt public. Les travailleurs ont de plus en plus en tête et discutent de plus en plus de cette nécessité de défendre les droits dans le présent et de se préparer à donner une nouvelle direction à l'économie en portant au pouvoir des gouvernements composés de travailleurs sélectionnés par leurs pairs. La situation requiert que tous les travailleurs se tiennent côte-à-côte lorsque les droits sont menacés. Tous les travailleurs doivent dénoncer l'hypocrisie du gouvernement libéral et appuyer fermement les travailleurs du CP qui luttent pour leurs droits et leurs revendications justes et importantes. Il faut aussi priver les gouvernements de leur pouvoir de priver les travailleurs de ce qui leur appartient de droit, par exemple la stabilité et des conditions de travail sécuritaires en ce qui concerne les travailleurs du CP.



Ce n'est pas une façon de gérer une économie
Deux aciéries ferment à Hamilton



Deux aciéries vieilles de deux décennies ont récemment fermé leurs portes à Hamilton en Ontario. Les deux usines avaient été très modernisées et embauchaient des centaines de métallos ayant les compétences et l'expérience requises pour produire un énorme produit social.

Hamilton Specialty Bar (HSB), anciennement Slater Steel, sera liquidée. Les machines de Republic Steel, qui jadis faisait partie de la Steel Company of Canada (Stelco), seront démantelées et

déménagées dans une usine appartenant à Republic Steel en Ohio.

Ces fermetures portent un autre dur coup à l'économie industrielle de Hamilton que les travailleurs ont bâtie au cours des derniers cent ans mais ne contrôlent pas. Comme les vrais producteurs n'ont pas le contrôle, ceux qui ont le contrôle et qui l'exercent principalement de l'étranger n'ont rien qui les lie à la communauté ou à l'économie canadienne. Les deux usines sont passées des mains d'un cartel financier/industriel à l'autre ces dernières années.

Pour chacun de ces cartels, les aciéries et les travailleurs n'étaient que des pions dans leur course au gain privé pour élargir la richesse privée et les empires sans se préoccuper de l'économie locale ou canadienne ni du bien-être de la classe ouvrière.

La fermeture de Hamilton Specialty Bar par le recours à la faillite et à la liquidation de ses biens affectent plus de 200 métallos, 50 employés salariés et plus de 400 retraités et leurs familles. Les travailleurs de HSB produisaient une énorme valeur nouvelle au moyen d'un four à arc électrique pour fondre l'acier et fabriquer des produits tels des lingots et des barres rondes destinées principalement à l'industrie de l'automobile.

Le vol des machines à Republic Steel et leur expédition aux États-Unis est une liquidation d'une autre précieuse installation de production à Hamilton. Soixante métallos coupaient et moulaient de l'acier enroulé pour fabriquer des pièces pour l'industrie de l'automobile et d'autres industries. La fermeture affecte directement les métallos, 15 employés salariés et un grand nombre de retraités et leurs familles. Republic Steel est présentement contrôlée par Industria CH (ICH), un cartel financier/industriel basé au Mexique.

Ces deux coups durs portés à la classe ouvrière de Hamilton et à son économie démontrent à nouveau la nécessité d'une nouvelle direction de l'économie et que les gouvernements en place ne sont pas aptes à gouverner. La classe ouvrière est la seule force sociale qui peut donner à l'économie une direction et un objectif nouveaux pour bâtir une économie multisectorielle qui subvient à ses besoins et qui utilise le produit social et la valeur nouvelle que les travailleurs produisent pour le bien commun, pour répondre aux besoins du peuple et contribuer à la reproduction et à la stabilité de leur économie locale et nationale.

*Assez de ce chaos et de cette crise dans l'économie et la vie de la classe ouvrière !
La classe ouvrière peut faire mieux !*



Les travailleurs de Montréal résistent à l'offensive antisociale

Les grutiers manifestent contre les changements irresponsables à la formation obligatoire dans le métier

Le 5 mai, les grutiers ont manifesté dans les rues de Montréal avec leurs grues pour dénoncer des changements réglementaires qui vont être apportés à la formation des grutiers. Environ 10 grues avec leurs flèches déployées et près de 700 travailleurs syndiqués étaient de la manifestation qui s'est terminée devant les bureaux de Montréal du premier ministre du Québec. La manifestation était organisée par l'Union des opérateurs grutiers.



Les travailleurs protestaient contre un nouveau règlement que la Commission de la construction du Québec prévoit imposer le 14 mai prochain et qui s'attaque à la formation professionnelle des grutiers. Le nouveau règlement prévoit que les personnes qui ne sont pas diplômées peuvent obtenir un certificat de compétence -apprenti pour le métier de grutier autrement qu'en obtenant un Diplôme d'études professionnelles (DEP) en conduite de grues. Selon les travailleurs de la construction, le DEP, qui offre une formation de 870 heures dans tous les aspects du travail de grutier, est obligatoire en ce moment pour tout travailleur qui veut devenir grutier sauf de très rares exceptions. La CCQ veut instaurer un plan de formation en entreprise d'une durée de 150 heures au terme duquel un certificat de compétence-apprenti est délivré à la personne qui réussit la formation. C'est une formation en entreprise régie par les entreprises et donnée sur le tas par des travailleurs de la construction. Le président de l'Union des opérateurs grutiers, Evans Dupuis, a dit à la presse que le programme va rendre plus aisé aux nouvelles recrues de ne pas obtenir le diplôme technique et que le nouveau programme est moins élaboré que le DEP et va mener à plus d'accidents de travail sur les chantiers. Les travailleurs à la manifestation ont dit que l'opération de grues exige la connaissance des terrains et comprend des accidents possibles avec les lignes de transmission électrique et ils ont donné d'autres exemples qui montrent que le nouveau règlement va accroître les risques non seulement pour les travailleurs de la construction mais pour le public.



Les travailleurs rejettent totalement l'argument de la CCQ que cette nouvelle formation est nécessaire pour pallier à la pénurie de main-d'oeuvre qui s'annonce dans la construction et pour

assurer un niveau de polyvalence parmi les travailleurs de la construction. La CCQ affirme que la Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail (CNESST) a donné son appui à ce programme ce qui montre à quel point les autorités publiques abandonnent leurs responsabilités envers la santé et la sécurité des travailleurs. Les travailleurs rappellent que le programme de formation professionnelle a justement été instauré en 1996 en réponse au nombre élevé de décès et de blessures suite à des accidents impliquant des grutiers. Ils exigent que la CCQ renonce à son projet et s'engagent à mener d'autres actions de masse si elle refuse de le faire.

(Photos: FTQ-Construction)



Les travailleurs du transport en commun se préparent à la grève contre la détérioration des conditions de travail et la privatisation des services



Les chauffeurs d'autobus et opérateurs de métro de Montréal, membres de la section locale 1983 du SCFP, votent un mandat de grève à 99% le 3 mai 2018.

Le premier mai, le Syndicat du transport de Montréal-CSN qui représente les quelque 2400 employés d'entretien de la Société de transport de Montréal (STM) a annoncé la tenue d'un arrêt pendant six jours de toute heure supplémentaire de la part des travailleurs d'entretien à partir du 7 mai. Les travailleurs ont exprimé leur détermination à se faire entendre et à obtenir satisfaction à leurs revendications en manifestant le lendemain devant les bureaux de la STM à Montréal. Le 18 février, les travailleurs d'entretien avaient donné un fort mandat de grève complète de six jours à utiliser si la STM persiste à refuser de négocier une convention collective qui est acceptable aux travailleurs.

Le 3 mai, c'était au tour des quelque 4 500 chauffeurs d'autobus et opérateurs de métro de la STM, membres de la section locale 1983 du Syndicat canadien de la fonction publique, de voter un mandat de grève générale. Le SCFP a déclaré que le mandat de grève va être utilisé à un moment opportun pour forcer la STM à signer une convention que les travailleurs peuvent accepter.

La participation aux votes des deux collectifs de travailleurs de la STM a atteint un niveau record et dénote la détermination des travailleurs à défendre leurs droits. Les conventions collectives de ces travailleurs sont échues depuis janvier 2018.

Les travailleurs d'entretien font état d'une longue série de concessions qui leur sont demandées et qui équivalent à un démantèlement de leur convention collective et à une négation de leurs droits. Parmi les principales concessions, on compte la transformation de postes de jour en postes de soir

et de nuit, l'imposition des heures supplémentaires, le recours aux agences de placement au lieu de l'embauche de travailleurs réguliers, la privatisation de services et le recours accru à la sous-traitance. La demande d'imposition des heures supplémentaires fait suite à l'énorme augmentation des heures supplémentaires dites « volontaires » qui a eu lieu à la STM depuis le gel d'embauche décrété par la société suite aux coupes budgétaires de la ville de Montréal. Les problèmes de fatigue, de santé et sécurité et d'absence de vie familiale des travailleurs se sont accumulés et les mesures demandées par la STM ne vont qu'aggraver le problème.

Les chauffeurs d'autobus et opérateurs de métro affrontent le problème de l'incompatibilité entre le temps qui leur est alloué pour réaliser les circuits qu'ils ont à faire et la réalité des conditions de la circulation à Montréal. Il devient impossible de compléter certains circuits dans le temps requis. Cela crée des retards, de la frustration parmi les passagers et une tension au travail qui affecte grandement la santé et la sécurité des chauffeurs et donc celle du public aussi. Les chauffeurs d'autobus revendiquent une gestion des circuits qui tient compte des conditions réelles. Ils revendiquent aussi un meilleur traitement des travailleurs qui deviennent malades dans ces circonstances.

Ces luttes actuelles de milliers de travailleurs de la STM sont significatives alors que les négociations se déroulent sous les auspices de lois adoptées ces dernières années au Québec, des pouvoirs de police en fait, qui bafouent les droits des travailleurs municipaux. En 2014, le gouvernement du Québec a adopté la Loi 15 de restructuration des régimes de retraite qui a imposé un pouvoir par décret dans le secteur municipal. Ces changements ont rendu à toutes fins pratiques illégal aux travailleurs de négocier leurs conditions à la retraite. C'est en ayant recours à ce pouvoir arbitraire que la STM a décrété l'augmentation des cotisations que les travailleurs d'entretien sont forcés de verser dans leur régime de retraite, en violation d'accords négociés antérieurs.

Les travailleurs sont aussi sous le coup de la Loi 24, *Loi concernant le régime de négociation des conventions collectives et de règlement des différends dans le secteur municipal* qui a été adoptée par le gouvernement du Québec en 2016. Cette loi antiouvrière limite les temps de négociation et impose un médiateur. Si aucune entente de principe n'est conclue ou si le ministre déclare qu'il existe des « circonstances spéciales », le ministre nomme alors un mandataire spécial pour régler le conflit. Le mandataire fournit un rapport secret au ministre qui peut alors en utiliser les conclusions pour présenter un projet de loi qui décrète la convention collective. Le rapport du mandataire et le projet de loi imposant la convention doivent se conformer aux paramètres dictés par les budgets d'austérité des autorités municipales et du gouvernement du Québec.

Armée de ces pouvoirs de police, la STM refuse de négocier avec ses travailleurs. Les travailleurs d'entretien soupçonnent que l'avalanche de concessions demandées par la STM est une tentative d'utiliser les pouvoirs de police comme une menace et de forcer les travailleurs à accepter une sérieuse dégradation de leurs conditions de façon « volontaire » afin d'éviter une convention encore pire imposée par le gouvernement.

Les travailleurs municipaux n'acceptent pas ce traitement arbitraire et dictatorial et sont déterminés à défendre leurs droits. La revendication des travailleurs de la STM pour des conventions collectives qui leur soient acceptables est juste. Leur lutte exprime la lutte de tous les travailleurs qui ont le droit collectif à leur mot décisif dans leurs conditions d'emploi, ce qui comprend le droit de dire Non !

Tous avec les travailleurs de la STM et leur juste lutte contre les pouvoirs de police arbitraires des gouvernements municipaux et du Québec!



Résistance en Colombie-Britannique

Réunion à « micro ouvert » sur Kinder Morgan à Prince George



La deuxième d'une série de sessions à « micro ouvert » organisées par Debout pour le Nord a été organisée à Prince George le 24 avril et l'accent a été mis sur l'expression d'opinions sur l'oléoduc de Kinder Morgan. Suite au mot d'ouverture du porte-parole Peter Ewart, il y a eu une discussion et des échanges animés. Voici quelques-uns des points saillants de la discussion :

1. C'est un droit et une nécessité pour les gens et les communautés d'être les preneurs de décision à savoir si l'oléoduc doit être construit ou pas ;
2. Dans ce contexte, on a mis l'accent sur la nécessité d'un consentement entier, préalable et éclairé de la part des peuples autochtones ;
3. La nécessité d'un plan pour ce qui est des ressources énergétiques, qui sert les intérêts des travailleurs, du peuple et des communautés plutôt que de répondre aux caprices des grandes compagnies pétrolières et de conglomérats internationaux qui prennent les décisions à partir de l'étranger sans tenir compte des besoins et des aspirations du public ;
4. La nécessité que ce plan contienne davantage de transformation et d'affinerie à l'endroit même de l'extraction et que l'on envisage de nouvelles initiatives en matière d'énergie alternative telles l'énergie géothermique et éolienne, les autos électriques, etc., et qu'on protège l'environnement ;
5. La nécessité de continuer de recueillir de l'information, de combattre la désinformation et de développer une analyse basée sur les faits.

Le sentiment général à la réunion était qu'il faut tenir ces discussions et ces réunions pour que les gens et les communautés puissent se doter de l'information nécessaire qui leur permette de déterminer comment faire avancer les choses et développer une alternative claire à l'ordre du jour imposé par les grandes sociétés.

Lien Facebook [SUFTN Facebook page](#).

Les travailleurs des services alimentaires et d'hôtellerie à Prince George



Le 19 avril, les travailleurs des services alimentaires et d'hôtellerie du Ramada, membres de la section locale 40 de UNITE HERE ! se sont rassemblés à l'extérieur de l'Hôtel Ramada, à Prince George, pour réclamer une augmentation des salaires et de meilleures conditions de travail. Ils ont été rejoints par des membres de UNITE HERE ! de l'Université du Nord de la Colombie-Britannique (UNBC - également en négociation) et du Coast Inn of the North (bientôt en négociation) et par des travailleurs de services alimentaires d'autres endroits.



Ont également participé à la manifestation des membres du Conseil du travail du Centre-Nord, du Syndicat des Métallos, du Syndicat des travailleurs et travailleuses des postes, du Syndicat des employés d'hôpitaux, de l'Association des professeurs de l'UNBC, de l'Association des employés professionnels, de Debout pour le Nord et de la branche du nord de l'Association des travailleurs sociaux.

Organisés sous la bannière - Prince George Rising ! (Prince George debout !) - le rassemblement et la ligne de piquetage avaient pour but de construire et renforcer un mouvement de lutte pour un niveau de vie plus élevé et de meilleures conditions de travail pour les travailleurs de toute la communauté. La foule

enthousiaste a crié des slogans, chanté des chants ouvriers et, surtout, a pris l'engagement de se tenir ensemble debout aussi longtemps que nécessaire pour obtenir des conventions collectives qui offrent des conditions d'emploi qui répondent aux besoins des travailleurs et de leurs familles.

(Photos: UNITE HERE Local 40)



Les travailleurs de Safeway à Vancouver



À l'occasion du 1er Mai, environ 75 travailleurs de Safeway, des représentants syndicaux et des supporteurs se sont rassemblés le 1er mai à une intersection très fréquentée en face de l'hôtel de ville de Vancouver et à l'extérieur du supermarché City Square Safeway, l'un des 10 magasins Safeway de la région métropolitaine de Vancouver et de la vallée de la Fraser fermés par le propriétaire Sobeys.

Depuis la prise de contrôle en 2013 de Safeway dans l'Ouest canadien par Sobeys, la compagnie a fermé plus de 50 magasins d'alimentation et est en train d'en fermer d'autres. En 2016, Sobeys a fermé sa succursale à Coquitlam de Thrifty's, l'autre chaîne dont l'entreprise est propriétaire en Colombie-Britannique.

Le 23 janvier, 660 employés de Safeway, membres de la section locale 1518 des Travailleurs et travailleuses unis de l'alimentation et du commerce (TUAC), ont reçu des lettres de cessation d'emploi avant le début des négociations d'une nouvelle convention collective pour les 4 500 membres de la section locale 1518 employés par Safeway en Colombie-Britannique. La compagnie a par la suite annoncé qu'elle envisageait rouvrir cinq des magasins devant être fermés sous sa bannière d'escomptes FreshCo si elle obtient les concessions antiouvrières qu'elle réclame. Safeway est le principal locataire du centre commercial City Square et certains croient que la fermeture du magasin entraînera la fermeture du centre commercial et le réaménagement du site en tours à condominiums. Plus de 100 travailleurs sont employés au City Square Safeway.

Les manifestants ont brandi des pancartes présentant leurs revendications. On y voyait les

bannières du Syndicat des employés d'hôpitaux, du Syndicat canadien de la fonction publique et du Syndicat international des débardeurs et magasiniers. Le président du Conseil du travail du district de Vancouver s'est adressé au rassemblement et a décrit l'histoire du Premier Mai comme l'ont fait plusieurs représentants syndicaux. Kim Novak, secrétaire trésorière de la section locale 1518, a dit aux participants que le syndicat considère les avis de licenciement comme un lockout illégal. « Nous n'abandonnerons pas alors la compagnie fait mieux de commencer à nous parler ». Le rassemblement s'est terminé par des slogans tels que « Que voulons-nous ? » « Le respect. » « Que voulons-nous ? Sauvegarder notre Safeway. »



NUMÉROS PRÉCÉDENTS | ACCUEIL

Site web: www.pccml.ca Email: forumouvrier@cpcml.ca